

## CHANGEMENT DE MANDATAIRE NOUVEAU MANDATAIRE

## PROCURATION LIMITEE SUR LE COMPTE BANCAIRE

Votre coopérative scolaire O.C.C.E. existe déjà dans l'école, mais suite à des changements d'affectation des enseignants, il est nécessaire qu'un nouvel enseignant puisse devenir mandataire et avoir ainsi le droit d'effectuer des opérations sur le compte bancaire de la coopérative (signer des chèques, faire des remises etc.).

### Avant de vous rendre à la Banque, Contactez-nous par courriel.

La demande de procuration ci-jointe en page 2 doit être validée par le Conseil d'Administration et signée par la Trésorière.

Vous pourrez ensuite vous rendre dans une agence du Crédit Agricole du département, muni de cette demande accompagnée des documents suivants :

- **une copie de votre carte d'identité** (recto et verso de la C.I. sur la même page) ;
- **une copie d'un justificatif de domicile : facture EDF, eau, téléphone de moins de 3 mois ou la taxe d'habitation, foncière ou un certificat d'hébergement ou un avis d'imposition ou la carte verte d'assurance de l'année en cours ;**
- **le chéquier de la coopérative.**

Votre demande sera enregistrée par l'agence bancaire, transmise à l'Espace Entreprise qui la fera valider par le trésorier départemental de l'OCCE. (En principe toutes les agences du département sont informées de cette procédure. Si c'est un nouvel agent, il peut contacter l'Espace Entreprise).

En tant que mandataire bénéficiaire de la procuration limitée vous pourrez effectuer les opérations utiles sur le compte bancaire de la coopérative scolaire (chèques, retraits, dépôts, demande de chèquiers, ...) dans toutes les agences du Crédit Agricole.

Pour rappel, le représentant légal du compte est le président de l'association départementale OCCE.

En tant que mandataire, la procuration limitée ne vous autorise pas à émettre des chèques non approvisionnés, ni d'ouvrir un compte épargne ou autre, à contracter un leasing, un contrat commercial ou bien à être employeur.

Si vous n'êtes pas habitué(e) au fonctionnement d'une coopérative scolaire OCCE, si vous ne connaissez pas le rôle du mandataire, n'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires à l'OCCE du Lot au 05.65.30.99.48. [ad46@occe.coop](mailto:ad46@occe.coop).

Coopérativement,

Le président,  
Vincent CARRIERE



A l'attention de l'Agence bancaire :  
L'imprimé de procuration limitée est à envoyer par courriel à [ad46@occe.coop](mailto:ad46@occe.coop) pour  
que le représentant légal du compte puisse remplir et signer

## DEMANDE DE PROCURATION

L'Association Départementale OCCE du LOT valide la demande de changement de mandataire ci-dessous :

Cachet de l'OCCE,

HONTARREDE Annie, trésorière

Date d'émission

LE

Ce document est valable un mois à compter de sa date d'émission.

Le nouveau mandataire a donc un mois pour se présenter à l'agence du Crédit Agricole de son choix. Au-delà d'un mois, il sera nécessaire de refaire le présent document.

COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE de l'école :

-  
-  
-

N° de compte bancaire :

N° de coopérative :

Téléphone :

Suite à la réunion du conseil de coopérative, nous demandons à l'Association Départementale OCCE du LOT de procéder aux changements suivants :

### Mandat à ajouter pour :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

En remplacement de

### Mandat à supprimer :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Tou.te.s les enseignant.e.s, co-responsables de la coopérative et le.la directeur.trice de l'école approuvent les changements demandés :

Noms / Dates / Signatures